



Conseil de sécurité

Distr. générale
24 octobre 2011
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo

I. Introduction

1. Le présent rapport est présenté en application de la résolution 1991 (2011) du Conseil de sécurité, par laquelle le Conseil a prorogé le mandat de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) jusqu'au 30 juin 2012. Au paragraphe 23 de cette résolution, le Conseil m'a prié de lui faire rapport, en octobre 2011, sur les progrès accomplis sur le terrain, notamment les faits nouveaux importants concernant le processus électoral, et le concours que la MONUSCO y apporte, ainsi que sur ce qui aura été fait pour parvenir à une action coordonnée des Nations Unies. Le présent rapport traite de l'évolution survenue durant la période allant du 12 mai, date de publication de mon précédent rapport (S/2011/298), au 10 octobre 2011.

II. Principaux faits nouveaux

2. Dans une bonne partie de la République démocratique du Congo, la situation générale est demeurée relativement stable. Les préparatifs des élections présidentielle et législatives prévues pour le 28 novembre ont continué de s'accélérer avec l'achèvement du processus d'inscription sur les listes électorales et d'enregistrement des candidats. Selon des statistiques provisoires publiées par la Commission électorale nationale indépendante, plus de 32 millions d'électeurs seraient inscrits sur les listes électorales. Le nombre des candidats à l'élection présidentielle s'élèverait à 11 et celui des candidats aux élections législatives à 19 000. Dans le cadre du mandat qui lui incombe, la MONUSCO a la responsabilité d'offrir ses bons offices ainsi qu'un soutien technique et logistique au processus électoral. Elle continue de se concerter avec les autorités électorales et gouvernementales congolaises ainsi qu'avec un large éventail de partis politiques, afin d'appuyer les préparatifs des futurs scrutins.

3. Dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu, les conditions de sécurité se sont détériorées, la pression militaire s'exerçant sur les groupes armés ayant diminué suite à la reconfiguration des forces armées de la République démocratique du Congo. Ce processus, qui a contraint les forces armées à se retirer de certaines régions, s'est aussi



accompagné de nouvelles désertions d'éléments appartenant à ces forces, notamment d'éléments récemment incorporés, dont certains avaient commis des violations des droits de l'homme. Dans le même temps, le manque d'hélicoptères militaires a sérieusement entravé les efforts déployés par la Mission en vue de protéger les civils.

Évolution politique au niveau national

4. Le 25 juin, le Président de la République démocratique du Congo, Joseph Kabila, a promulgué la loi électorale régissant les élections présidentielle, législatives et provinciales. La loi portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives et provinciales en RDC, qui est jointe en annexe à la loi électorale et régit la répartition des 500 sièges de députés à l'Assemblée nationale, a été promulguée le 17 août.

5. Le 25 juillet, la commission électorale a organisé à Kinshasa, avec l'appui de la MONUSCO, de l'Institut électorale pour une démocratie durable en Afrique et du National Democratic Institute à Kinshasa, la première réunion du Forum de partis politiques, à laquelle ont assisté 275 des plus de 400 partis politiques officiellement enregistrés. Le Forum vise à promouvoir la concertation entre la commission électorale et les partis politiques.

6. Le 27 juillet, plusieurs partis politiques de l'opposition, dont l'Union pour la démocratie et le progrès social, l'Union pour la nation congolaise et le Mouvement de libération du Congo, ont présenté à la commission électorale un mémorandum énumérant les conditions qui devraient être satisfaites pour qu'ils souscrivent au code de bonne conduite, dont l'obligation de procéder à une vérification des listes électorales. En outre, plusieurs partis politiques de l'opposition ont demandé de meilleures garanties de sécurité ainsi qu'un accès équitable aux médias. Le 19 août, le Président Kabila a nommé les 15 membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication, qui sera chargé de réglementer les activités des médias et d'en assurer la liberté; et de garantir aux partis politiques l'égalité dans l'accès aux médias.

7. Le 24 août, quelque 70 partis politiques de l'opposition ont choisi le dirigeant de l'Union pour la démocratie et le progrès social, Étienne Tshisekedi, comme candidat commun à l'élection présidentielle. Le 1^{er} septembre, le Mouvement de libération du Congo et l'Union pour la nation congolaise ont adopté, de concert avec d'autres partis politiques de l'opposition, un programme de gouvernement sans toutefois choisir de candidat à l'élection présidentielle. Bien que la Majorité présidentielle (MP), un groupe de partis politiques alliés au parti au pouvoir, ait désigné le Président Kabila comme leur candidat au scrutin présidentiel, celui-ci a néanmoins annoncé, le 21 août, qu'il avait l'intention de se présenter sous une étiquette indépendante, comme il l'avait fait en 2006.

8. Onze candidats sont en lice pour l'élection présidentielle, à savoir : Adam Bombole (Indépendant); Jean Andeka Djamba (Alliance des nationalistes croyants congolais); Léon Kengo wa Dondo (Union des forces du changement); Mukendi Kamama Josué (Indépendant); Vital Kamerhé (Union pour la nation congolaise); Nicéphore Kasésé Maléla (Union pour le réveil et le développement du Congo); Oscar Lukumuena Kashala (Union pour la reconstruction du Congo); Nzanga Mobutu Nganbagawe François-Joseph (Union des démocrates mobutistes); Antipas Mbusa Nyamwisi (Rassemblement congolais pour la démocratie-Kisangani mouvement de libération); et Étienne Tshisekedi (Union pour la démocratie et le progrès social).

9. Le 2 septembre, en réponse aux préoccupations persistantes qu'avaient exprimées certains partis politiques de l'opposition au sujet des irrégularités qui auraient entaché le processus d'inscription sur les listes électorales, la commission électorale a annoncé qu'elle avait l'intention de donner à des experts désignés par les partis politiques accès à son serveur central ainsi que la possibilité de vérifier les données figurant sur les listes électorales. Cette annonce faisait suite à des manifestations publiques organisées le 1^{er} septembre à Kinshasa, Goma, Lubumbashi et Tshikapa, notamment par des partisans de l'Union pour la démocratie et le progrès social, afin de protester contre les irrégularités susmentionnées. À certains moments, la Police nationale a fait usage de grenades lacrymogènes et a tiré des balles réelles en l'air pour disperser les manifestants, dont plusieurs ont été arrêtés puis remis en liberté.

10. Immédiatement après que M. Tshisekedi a fait acte de candidature à l'élection présidentielle, le 5 septembre, un local du Parti du peuple pour la reconstruction et le développement a été incendié, selon certains, par des partisans de l'Union pour la démocratie et le progrès social. Par la suite, des partisans présumés du PPRD ont mis le feu aux bâtiments abritant une station de télévision appartenant à un partisan de l'Union pour la démocratie et le progrès social et les ont détruits. Le 6 septembre, tôt dans la matinée, des individus armés ont incendié le siège de l'Union pour la démocratie et le progrès social à Kinshasa. Ces incidents auraient provoqué la mort d'un civil et en auraient blessé plusieurs autres. La Police nationale est intervenue pour rétablir l'ordre.

11. Le 8 septembre, la commission électorale a organisé, avec l'appui de la MONUSCO, de l'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique et du National Democratic Institute, une deuxième réunion du Forum des partis politiques à Kinshasa. Plus de 200 partis politiques ont participé à cette rencontre, au cours de laquelle tous, à l'exception de l'Union pour la démocratie et le progrès social et des partis politiques d'opposition qui lui sont alliés, ont signé le code de bonne conduite.

12. La période de campagne préélectorale continue d'être marquée par des violations des droits de l'homme motivées par des considérations politiques. Depuis juin, la MONUSCO a recensé 45 incidents liés aux élections et visant des membres et des partisans de l'opposition, des journalistes et des défenseurs des droits de l'homme, de même que plus de 80 allégations de violations des droits de l'homme en rapport avec le processus électoral, essentiellement des violations de la liberté d'expression, de réunion et d'association ainsi que du droit à l'intégrité physique. C'est ainsi notamment que l'Union pour la nation congolaise et l'Union pour la démocratie et le progrès social ont signalé que des éléments de la sécurité nationale avaient tenté de les empêcher de se livrer à des activités politiques, notamment en arrêtant certains de leurs partisans et en exerçant des violences à leur encontre. Dans le même temps, certains partis politiques appartenant aussi bien à l'opposition qu'à la majorité présidentielle, n'ont pas su imposer à leurs partisans la retenue qui convient et ont contribué aux actes de violence et aux atteintes à l'ordre public qui se sont produits durant les marches de protestation et les manifestations politiques.

13. Le 29 juin, à Tshimbulu, dans le territoire de Dibaya de la province du Kasai occidental, un membre de l'Union pour la démocratie et le progrès social a été arrêté avec deux de ses parents et a perdu conscience après avoir, semble-t-il, été roué de coups par des policiers. Ses proches et lui ont été remis en liberté le 5 juillet. Le

9 juillet, à Kinshasa, le Ministre de la communication et des médias a publié un décret ordonnant la fermeture d'un réseau local de radio et de télévision appartenant à un partisan de Tshisekedi, accusé d'avoir diffusé des programmes incitant à la violence publique. Le réseau a été autorisé à reprendre ses activités le 15 juillet. Le 15 août, Kizito Mushizi, porte-parole de l'Union pour la nation congolaise dans les Kivus, a adressé au Président Kabila une lettre dans laquelle il informait celui-ci qu'il aurait reçu des menaces de mort et l'adjurait de lui assurer une protection. Le 1^{er} septembre, des éléments des forces armées et de la Police nationale congolaise ont dispersé à Mbuji-Mayi, dans la province du Kasaï occidental, une manifestation de membres de l'Union pour la démocratie et le progrès social, alors que les autorités en avaient été préalablement notifiées. Les forces de sécurité auraient tiré en l'air et utilisé des gaz lacrymogènes pour disperser la foule. Trente-cinq personnes auraient été arrêtées et battues avant d'être relâchées le même jour.

Provinces du Nord-Kivu, du Sud-Kivu, de Maniema et du Katanga

14. Dans le Nord-Kivu, les Forces démocratiques de libération du Rwanda et les groupes armés congolais demeurent actifs. L'Alliance des forces démocratiques ougandaises a consolidé sa présence dans les territoires de Béni et de Lubero. Le processus de reconfiguration des forces armées dans les Kivus, qui devrait prendre fin en juin, a été reconduit. Durant la période à l'examen, les désertions dans les rangs de ces forces se sont poursuivies et certains éléments de l'ancien Congrès national pour la défense du peuple et des Patriotes résistants congolais intégrés aux forces armées et à la Police nationale ont continué de refuser de se déployer à l'extérieur de leur zone d'opérations. Un ancien membre des Patriotes résistants congolais, le colonel Zabuloni, a refusé d'obéir à des ordres de redéploiement en date du 11 août et a continué de diriger des structures de commandement et de contrôle parallèles, au sein même de la Police nationale à Lushebere, sur le territoire de Masisi dans le Nord-Kivu. Toutefois, le 6 octobre, le colonel Zabuloni a participé à une cérémonie organisée pour célébrer l'entrée en fonctions d'un commandant de la Police nationale congolaise sur le territoire de Masisi. Les protestations organisées par la population locale pour dénoncer le bilan du colonel Zabuloni en matière de droits de l'homme ont empêché la tenue, le 8 octobre d'une cérémonie destinée à l'installer dans ses fonctions de commandant de la Police nationale congolaise pour le territoire de Rutshuru.

15. Le 15 septembre, la commission électorale a pris acte de la candidature aux élections législatives nationales du dirigeant Maï Maï, le colonel Cheka, sur le territoire de Walikale dans le Nord-Kivu. Or, ce colonel, qui risque l'arrestation et des poursuites en justice, est recherché pour sa participation présumée à des viols collectifs et à d'autres violations des droits de l'homme commis, entre le 30 juillet et le 2 août 2010, par une coalition de groupes armés le long de l'axe Kibua-Mpofi, sur le territoire de Walikale.

16. Dans le Sud-Kivu, le processus de reconfiguration a conduit à la désertion d'un nombre non négligeable d'éléments appartenant à d'anciens groupes armés ayant intégré les forces armées, notamment d'anciens membres des Patriotes résistants congolais, du Congrès national pour la défense du peuple et des Forces républicaines fédéralistes. Ces déserteurs, de même que certains éléments des forces armées, sont impliqués dans les incidents violents qui se produisent de plus en plus fréquemment sur l'ensemble du territoire de la province.

17. Par ailleurs, des éléments Maï Maï Yakutumba, seraient, selon certaines informations, en train de resserrer leurs liens de collaboration avec les Forces nationales de libération burundaises (FNL), qui se sont repliées en République démocratique du Congo, ainsi qu'avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda dans le Sud-Kivu. L'alliance Yakutumba s'est livrée à des activités déstabilisatrices et criminelles; elle a notamment tendu à plusieurs reprises des embuscades à des véhicules qui circulaient sur l'axe Misisi-Uvira, enlevé deux fonctionnaires congolais locaux, volé du bétail, commis des actes de piraterie sur le lac Tanganyika, et lancé des attaques contre les positions navales et terrestres des forces armées et contre des véhicules civils. L'alliance aurait en outre commis des violations des droits de l'homme tout en étant impliquée dans l'exploitation de mines d'or et la contrebande d'or, de cuivre et de cassitérite extraits autour de la péninsule d'Ubwari et à proximité de la frontière avec le Nord-Katanga.

18. Entre le 31 mai et le 13 juin, puis du 5 au 29 septembre, la MONUSCO a mené cinq opérations militaires distinctes destinées à combler les lacunes existantes en matière de sécurité et à renforcer la protection des civils dans les territoires de Kalehe, Walungu, Mwenga et Uvira, dans le Sud-Kivu. Entre le 24 août et le 13 septembre, les forces armées ont lancé une offensive militaire contre les Maï Maï Yakutumba, qui visait à circonscrire les activités de ces éléments mais qui n'a donné que des résultats limités.

19. Peu de progrès ont été accomplis en ce qui concerne la mise en œuvre des accords de paix conclus le 23 mars 2009 entre le Gouvernement et des groupes armés congolais, dont le Congrès national pour la défense du peuple. Le 21 juin, le Gouvernement a organisé, à Kinshasa, une réunion du Comité national de suivi qui a été suivie de consultations entre les parties prenantes et le Vice-Premier Ministre, Ministre de l'intérieur et de la sécurité, agissant en sa qualité de Président du Comité national de suivi. Les autorités provinciales ont créé, à titre pilote, sept comités locaux permanents de réconciliation dans les territoires de Rutshuru, Nyiragongo et Masisi.

Province Orientale

20. Les attaques menées par l'Armée de résistance du Seigneur (ARS) contre des civils dans les districts du Haut et du Bas-Uélé ont diminué d'intensité en août. Selon plusieurs sources d'information, il semblerait que certains éléments de l'ARS, dont ceux qui opèrent en République démocratique du Congo, soient en train de se regrouper dans la région d'Obo en République centrafricaine.

21. Les forces armées ont poursuivi leurs opérations militaires contre l'ARS, avec l'appui de la MONUSCO et en coordination avec les Forces de défense populaires de l'Ouganda. Huit opérations offensives distinctes destinées à protéger la population ont été lancées dans le Haut-Uélé, et plus particulièrement dans les régions de Dungu, Doruma et Bangadi. Le 3 juin, la MONUSCO a facilité le déploiement dans le Haut-Uélé d'un bataillon des forces armées entraîné par les États-Unis d'Amérique. Un appui supplémentaire à cet effet a été fourni conformément à la politique de diligence raisonnable en matière de droits de l'homme qui s'applique au soutien que prête l'Organisation des Nations Unies aux instances ne relevant pas d'elle, auparavant appelée « politique de conditionnalité ». Donnant suite à une demande formulée par la Commission de l'Union africaine, la MONUSCO a également offert d'aider le processus de planification de l'Union africaine à élaborer une stratégie régionale de lutte contre l'ARS.

22. Du 16 au 27 mai, une mission d'évaluation interdépartementale de l'Organisation des Nations Unies s'est rendue en République centrafricaine, en République démocratique du Congo, au Sud-Soudan ainsi qu'en Ouganda, et a tenu des consultations avec la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba. La mission, qui comprenait des représentants du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), de la MONUSCO et du Bureau de la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit, était dirigée conjointement par le Département des affaires politiques et le Département des opérations de maintien de la paix. Ses conclusions donnent à penser que l'ARS s'est transformée en un ensemble de groupuscules qui survivent en attaquant des civils sans défense. Même si elles ne font pas peser de graves menaces sur la sécurité nationale, les attaques de l'ARS continuent d'avoir des conséquences dévastatrices sur le plan humanitaire et se poursuivent en toute impunité. La mission a également relevé une prolifération d'attaques analogues à celles de l'ARS menées par des groupes armés ou des criminels non identifiés. Elle a aussi constaté que les États victimes des agissements de l'ARS évaluaient différemment le degré de gravité de la menace que représente ce groupe armé, ce qui pouvait laisser croire qu'il n'y avait pas de coordination entre ces pays.

23. Dans le district de l'Ituri, les forces armées ont mené, avec l'appui de la MONUSCO, cinq opérations militaires distinctes qui visaient à mettre fin aux activités du Front populaire pour la justice au Congo et du Front de résistance patriotique de l'Ituri et qui ont permis de réduire partiellement les capacités opérationnelles de ces groupes.

Situation humanitaire

24. Selon les estimations, il resterait 1,57 million de déplacés en République démocratique du Congo, dont 1 million dans le Nord et le Sud-Kivu et près de 444 000 dans la province Orientale. Plus de la moitié de ces derniers se trouvent dans le district du Haut-Uélé. Le nombre de déplacés a augmenté dans le Nord-Kivu, dans la province Orientale et dans le nord du Katanga. Du fait de l'insécurité dans le Sud-Kivu, les déplacés sont désormais plus de 71 000 dans le district de Tanganyika (province du Katanga). Les organisations humanitaires n'ont qu'un accès limité à ces régions compte tenu de l'insécurité généralisée et du mauvais état de l'infrastructure routière. Entre les mois de janvier et de septembre, dans le Nord et le Sud-Kivu, on a dénombré 133 incidents visant des humanitaires. Dans la province de l'Équateur, le Haut-Commissariat pour les réfugiés a commencé à apporter de l'aide aux déplacés du Congo retournant spontanément chez eux.

25. À une réunion tripartite tenue du 6 au 8 juin entre l'Angola, la République démocratique du Congo et le Haut-Commissariat pour les réfugiés, un accord portant sur le rapatriement librement consenti de 43 085 réfugiés angolais vivant en République démocratique du Congo a été conclu. Les modalités du rapatriement librement consenti de 32 000 Congolais vivant en Ouganda ont été arrêtées à l'issue d'une réunion tripartite tenue du 26 au 28 juillet entre la République démocratique du Congo, l'Ouganda et le Haut-Commissariat pour les réfugiés.

26. Une épidémie de choléra s'est propagée de la province Orientale, touchant les provinces du Bandundu, de l'Équateur et de Kinshasa. Au total, plus de 6 325 cas et 328 décès ont été répertoriés. Le 20 juillet, le Fonds central pour les interventions d'urgence a approuvé l'ouverture d'un crédit de 4 millions de dollars en réponse à l'épidémie. Par ailleurs, on a dénombré 115 368 cas de rougeole, dont plus de 1 410 mortels, et 89 cas de polio ont été enregistrés dans les provinces du Bandundu, du Bas-Congo et de Kinshasa.

27. Le niveau de malnutrition en République démocratique du Congo reste très préoccupant. Près de 1,4 million d'enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition aiguë, principalement dans les provinces de l'ouest (orientale, Équateur, Bandundu, Bas-Congo et les deux Kasai).

Évolution de la situation régionale

28. Les relations restent tendues entre la République démocratique du Congo et l'Angola avec la poursuite des expulsions de Congolais d'Angola vers la République démocratique du Congo, dont certaines auraient été accompagnées de violations graves des droits de l'homme, y compris d'actes de violence sexuelle. Entre janvier et août, 97 542 Congolais ont été expulsés d'Angola. Plusieurs visites de haut niveau ont eu lieu dans les deux capitales, notamment une rencontre entre le Président Kabila et le Président José Eduardo Dos Santos à Luanda le 4 août. Le 17 août, le Président Kabila a également assisté à une réunion au sommet de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) dans la capitale angolaise.

29. Le 14 juillet, les Ministres de la défense congolais et ougandais se sont retrouvés pour donner suite à leur réunion du 17 mars à Kasese (Ouganda) : ils ont abordé l'évolution de la situation relative à la présence de l'ARS et de l'Alliance des forces démocratiques en République démocratique du Congo. Les Ministres se sont félicités de l'initiative de coopération régionale de l'Union africaine concernant l'ARS approuvée à la réunion de l'Union africaine tenue à Malabo les 30 juin et 1^{er} juillet. Ils ont également salué la poursuite de la coopération entre les forces armées congolaises et ougandaises dans le cadre d'opérations militaires menées contre l'ARS. La réunion a été suivie, le 15 juillet, de consultations entre les chefs d'état-major congolais et angolais. Pour y donner suite, les chefs d'état-major congolais, ougandais, centrafricain et sud-soudanais se sont entretenus à Kinshasa le 30 septembre et ont notamment adopté un rapport d'évaluation des opérations menées contre l'ARS. Mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo et le commandant de la force de la MONUSCO ont assisté à ces réunions.

30. À une réunion des ministres des affaires étrangères de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) tenue les 25 et 26 juillet, des recommandations ont été adoptées concernant la coopération régionale en matière d'énergie, d'infrastructures et d'agriculture et les questions du contrôle et de la sécurité aux frontières ont été examinées.

Progrès par la Mission dans l'exécution de son mandat

Protection des civils

31. La Mission a continué de faire de la protection des civils sa priorité grâce à la mise en œuvre d'une stratégie à l'échelle du système. Toutefois, la mise en œuvre des mesures de protection des civils a été sérieusement entravée par le nombre

insuffisant d'hélicoptères militaires polyvalents et l'absence d'hélicoptères d'attaque (voir par. 66). Les opérations conjointes prévues avec les forces armées ont été reportées, les enquêtes sur des dénonciations de violations des droits de l'homme ont été retardées et certains déploiements dans des zones à protéger ont été différés. Les opérations de la Force ont été très limitées dans toute la région Est, où 11 bases opérationnelles de compagnie et temporaires dans le Nord-Kivu et 15 bases opérationnelles de compagnie et temporaires dans la province Orientale, implantées dans des secteurs à risque moyen à élevé, ont vu leurs opérations gravement entravées par le manque d'hélicoptères d'attaque.

32. La Mission a néanmoins étendu l'utilisation de quelques moyens novateurs de protection des civils. Ayant constaté que le déploiement dans ses bases militaires d'assistants de liaison locaux chargés d'améliorer le dialogue avec la population locale avait eu des effets positifs. Elle a recruté 40 nouveaux assistants qui ont été déployés dans 24 autres bases opérationnelles de compagnie et temporaires. Par ailleurs, 43 réseaux d'alerte locale, qui permettent aux populations éloignées et menacées de communiquer par téléphone avec les assistants de liaison, ont été mis en service. La Mission a également commencé à étendre le projet de réseaux d'alerte à 20 autres zones.

Préparatifs des élections

33. Le 17 juillet, la commission électorale a annoncé qu'elle avait terminé la révision des listes électorales, le nombre d'électeurs s'élevant provisoirement à 32 024 640. Compte tenu de ce chiffre et conformément aux dispositions de la loi portant répartition des sièges par circonscription électorale pour les élections législatives et provinciales (voir par. 4), les sièges de l'Assemblée nationale ont été redistribués entre les provinces mais leur nombre a été maintenu à 500. La province de Kinshasa a perdu sept sièges; la province de Bandundu et la province Orientale ont perdu chacune deux sièges; les provinces du Bas-Congo et du Nord-Kivu ont perdu chacune un siège. La province de l'Équateur a gagné quatre sièges; la province du Katanga trois; les deux Kasais et la province de Maniema ont gagné chacune deux sièges. Le nombre de sièges dans les assemblées provinciales est passé de 690 à 780.

34. Conformément au calendrier électoral établi, plusieurs centres de dépôt des candidatures ont ouvert le 4 août et la commission électorale a lancé la procédure officielle de dépôt des candidatures le 18 août, après la promulgation de la loi sur la répartition des sièges. La liste définitive des candidats à l'élection présidentielle a été rendue publique le 27 septembre. La commission électorale devrait publier la liste définitive des candidats à l'Assemblée nationale le 11 octobre, une fois que la procédure de recours sera terminée.

35. La Mission a continué de fournir un appui technique et logistique à la commission électorale, notamment pour la mise en place du matériel électoral. Toutefois, l'achat et la livraison du matériel ont connu d'importants retards, le matériel n'ayant commencé à arriver que le 15 septembre. La Mission a terminé la distribution par voie aérienne de plus de 40 % du matériel à 15 centres principaux et commencé la livraison à certains des 210 centres secondaires. Conformément à son plan logistique, la commission électorale devrait livrer par voie routière aux centres secondaires le matériel électoral qui sera ensuite acheminé vers plus de 62 000 bureaux de vote. En raison de la persistance des retards, il a fallu revoir régulièrement le plan logistique.

36. Un certain nombre de partenaires se sont engagés à envoyer des observateurs électoraux. L'Union européenne a prévu d'envoyer environ 120 observateurs internationaux et le Centre Carter 60. Tous deux ont commencé le déploiement de leurs premières équipes. L'Église épiscopale entendait déployer 30 000 observateurs locaux dans l'ensemble du pays, dont 6 000 seront formés et déployés avec l'aide du Centre Carter. L'Institut électoral pour une démocratie durable en Afrique s'est engagé à former 8 000 observateurs locaux en ayant recours à quatre réseaux de la société civile différents, y compris des groupes de jeunes et de femmes. D'autres engagements sont attendus.

37. Au total, 10 unités de police d'intervention rapide ont été formées ou sont en cours de formation à la sécurité des élections. La MONUSCO a organisé des cours de perfectionnement pour cinq unités à Kinshasa et elle devrait en former une autre à la mi-octobre. Le Gouvernement français a pris en charge la formation de deux unités de police d'intervention rapide et le Gouvernement congolais en a formé une. Le Gouvernement américain a promis de verser 500 000 dollars sur les 3 millions de dollars qui devraient, selon les estimations, être nécessaires pour équiper les unités formées par la MONUSCO. Aucun autre engagement de fournir aux unités du matériel non létal essentiel n'a été formulé. La Mission a continué de dispenser aux agents de la PNC dans les provinces une formation spécialisée à la sécurité en prévision des élections générales, une attention toute particulière ayant été accordée à la collecte d'informations et à la protection des bureaux de vote. Ce sont 11 099 policiers, dont 707 femmes, qui ont été formés et d'autres séances de formation sont prévues.

Stabilisation et progrès accomplis aux fins d'une action coordonnée des Nations Unies pour la consolidation de la paix

38. Outre la Stratégie du système des Nations Unies relative à la protection des civils, la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies ont élaboré, en coopération avec le Gouvernement, des cadres de programmation visant à renforcer la coordination, à accomplir des progrès sur la voie de la stabilisation et à atteindre les objectifs de consolidation de la paix. On citera les mécanismes suivants : la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation; le programme de consolidation de la paix; la Stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles; et le programme pluriannuel des Nations Unies d'appui à la justice. Pour garantir la cohérence et prendre des mesures communes qui contribuent aux objectifs de consolidation de la paix, ces mécanismes sont regroupés dans le Cadre stratégique des Nations Unies pour la transition, où sont arrêtés des objectifs communs découlant du mandat de la MONUSCO et des objectifs de l'équipe de pays des Nations Unies en vue d'une éventuelle transition progressive du maintien à la consolidation de la paix.

39. Des progrès ont continué d'être accomplis concernant la mise en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation en appui du plan de stabilisation et de reconstruction élaboré par le Gouvernement. Le 24 mai, le Comité directeur de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation s'est réuni à Kinshasa et a validé un plan d'action visant à regrouper les activités en cours et à définir les priorités à venir. Les partenaires de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation ont construit 18 locaux destinés à l'administration publique, qu'ils ont remis aux autorités nationales. Environ 70 % des 243 millions de dollars mobilisés pour appuyer la mise

en œuvre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation ont été dépensés. Toutefois, l'insécurité qui règne dans les provinces de l'est a freiné les activités de stabilisation dans de nombreuses zones.

40. L'élaboration du programme de consolidation de la paix par la MONUSCO et l'équipe de pays des Nations Unies pour les provinces de l'ouest et le Katanga est presque terminée. Le programme a pour objet d'appuyer la mise en œuvre des réformes structurelles nécessaires pour rétablir l'autorité de l'État congolais sur l'ensemble du territoire, de doter les populations des moyens de faire face aux chocs extérieurs et d'offrir des débouchés aux jeunes sans emploi et aux autres groupes à haut risque. Pour appuyer la mise en œuvre du programme, trois bureaux communs à la MONUSCO et à l'équipe de pays des Nations Unies sont mis en place dans le Bas-Congo, le Kasaï occidental et le Kasaï oriental. En prévision d'une passation progressive des pouvoirs de la Mission à l'équipe de pays des Nations Unies dans ces provinces, les bureaux communs seront dirigés par des coordonnateurs de zone des Nations Unies financés par des donateurs par le biais de l'équipe de pays des Nations Unies.

Droits de l'homme

41. Pendant la période à l'examen, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme de la MONUSCO a continué de rassembler des renseignements sur les violations des droits de l'homme (assassinats, enlèvements, travail forcé, pillages et violences sexuelles) perpétrées par des membres des forces armées congolaises ainsi que par des groupes armés congolais et étrangers, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda, l'ARS et les groupes Maï Maï, dans les provinces de l'est de la République démocratique du Congo. Entre juin et juillet, le Bureau a recensé 300 atteintes aux droits de l'homme attribuées à des groupes armés, et 320 violations des droits de l'homme commises par des éléments des forces armées. La fréquence des violations des droits de l'homme – arrestations arbitraires, détentions illégales, pillages et viols – notamment celles qui sont associées à des opérations militaires en cours, reste élevée. Le Bureau a également continué de surveiller étroitement la situation des droits de l'homme des membres des partis politiques d'opposition, des défenseurs des droits de l'homme et des journalistes (voir par. 12 et 13).

42. En juillet et août, le Bureau a enquêté à Mutongo, Kibua et Pigua après que des violations des droits de l'homme, dont des viols généralisés, lui ont été signalées à la suite d'affrontements intervenus en juin entre Maï Maï Cheka et combattants de l'Alliance pour un Congo libre et souverain à Mutongo et dans les villages environnants en territoire Walikale (province du Nord-Kivu). Ces enquêtes ont révélé que 80 personnes, dont 12 mineurs et 1 homme, avaient été victimes de viol et d'autres actes de violence sexuelle commis par des membres des groupes armés. Plus de 40 personnes ont été victimes de traitements cruels, inhumains ou dégradants. Des pillages à grande échelle et d'autres violations des droits de l'homme ont également été signalés.

43. Entre avril et septembre, dans 23 villages du territoire de Kasongo-Lunda (province du Bandundu), un capitaine des forces armées ainsi que plusieurs soldats démobilisés et civils auraient violé et torturé 82 femmes, dont 9 mineures, et soumis 22 personnes à des mauvais traitements. La MONUSCO apporte son concours aux enquêtes menées par les autorités congolaises sur ces faits.

44. Entre le 6 et le 11 juillet, la MONUSCO a appuyé le déploiement d'une équipe d'enquête mixte dans le village de Nakiele et ses environs, en territoire de Fizi (province du Sud-Kivu), chargée d'enquêter sur des viols généralisés et des pillages qui auraient été commis par d'anciens membres des forces armées sous le commandement du colonel Kifaru, entre le 9 et le 12 juin. Une deuxième équipe a été dépêchée dans le secteur du 10 au 15 août. Ces équipes ont confirmé que des violations des droits de l'homme, notamment des actes de violence sexuelle, des traitements cruels, inhumains ou dégradants et des cas de travail forcé, avaient été commises à Nakiele et dans les villages environnants, mais elles n'ont pas pu en vérifier l'ampleur. L'enquête a été compliquée par la difficulté du terrain et les tensions politiques. Le 24 juin, le Procureur militaire du Sud-Kivu a ouvert une enquête judiciaire qui est encore en cours et qui déterminera l'arrestation du colonel Kifaru.

45. Le 6 juillet, la MONUSCO et le Haut-Commissariat aux droits de l'homme ont publié le rapport final sur les violations des droits de l'homme, y compris des viols généralisés, commises par une coalition de combattants appartenant à des groupes armés le long de l'axe Kibua-Mpofi, en territoire de Walikale (province du Nord-Kivu), du 30 juillet au 2 août. Selon les conclusions du rapport, au moins 387 civils, dont 300 femmes, 3 hommes, 55 filles et 9 garçons, ont été violés. Seul le lieutenant-colonel Mayele, qui aurait été impliqué dans ces affaires, a été arrêté mais il n'a pas encore été traduit en justice.

46. Le 22 juillet, la MONUSCO et le Haut-Commissariat ont publié leur rapport sur les violations des droits de l'homme, dont des viols généralisés, commises dans les villages de Bushani et Kalambahiro, en territoire de Masisi (province du Nord-Kivu), les 31 décembre 2010 et 1^{er} janvier 2011 par des hommes en uniforme identifiés par plusieurs sources comme étant des soldats des forces armées. Aucune mesure n'a été prise dans ces affaires.

47. Le 22 août, le Sénat a rejeté à l'unanimité le projet de loi portant sur la création, l'organisation et le fonctionnement de la cour spécialisée dans les droits de l'homme chargée de réprimer les crimes de génocide, les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité. La création de la cour était l'une des recommandations formulées dans le rapport du 1^{er} octobre 2010 sur les violations des droits de l'homme, qui répertoriait les violations les plus graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées sur le territoire de la République démocratique du Congo entre mars 1993 et juin 2003. Le Sénat a invoqué des contradictions avec la compétence de plusieurs tribunaux nationaux et la Constitution, et exprimé sa préférence pour le renforcement du système judiciaire congolais.

48. Des progrès ont été réalisés dans la lutte contre l'impunité. Le 23 juin, après un procès de sept mois des personnes accusées du meurtre du défenseur des droits de l'homme Floribert Chebeya et de la disparition de son chauffeur, Fidèle Bazana, le tribunal militaire de Kinshasa a condamné à mort quatre policiers, dont trois par contumace. Un autre agent a été condamné à la prison à vie et trois autres ont été acquittés. Le 5 août, le procès du colonel Safari, l'un des cinq officiers des forces armées soupçonnés d'avoir commis des actes de violence sexuelle et dont les noms figuraient sur une liste remise au Président Kabila par une délégation du Conseil de sécurité en visite en mai 2009, s'est ouvert devant le tribunal militaire de Kinshasa. Le procès du général Jérôme Kakwavu Bukande est en cours. Le 16 août, le tribunal

militaire de Bukavu à Kalehe a condamné deux combattants rwandais des Forces démocratiques de libération du Rwanda respectivement à la prison à vie et à 30 ans d'emprisonnement pour crimes contre l'humanité, dont des viols et des meurtres commis dans le Sud-Kivu entre juin 2006 et janvier 2007.

Violences sexuelles

49. Le nombre de cas de violences sexuelles en République démocratique du Congo, en particulier dans les zones touchées par le conflit où l'autorité de l'État est absente, est demeuré préoccupant. On signale toujours un nombre élevé de victimes de violences sexuelles dans les deux Kivus et dans la province Orientale, souvent dans des zones à haut risque telles que le territoire de Fizi (Sud-Kivu), le territoire de Walikale (Nord-Kivu) et le territoire d'Irumu (district de l'Ituri, province Orientale). La plupart des cas de violences sexuelles ont été attribués à des hommes en uniforme, et un nombre croissant ont concerné des viols commis à l'encontre de mineurs.

50. Dans le cadre de la Stratégie d'appui international en matière de sécurité et de stabilisation, plus de 5 millions de dollars des États-Unis ont été alloués au soutien à la mise en œuvre de la stratégie globale de lutte contre les violences sexuelles, dont 2,9 millions de dollars ont été versés à des organismes, fonds et programmes des Nations Unies. Parmi les victimes, 1 835 ont reçu une assistance médicale et 564 une aide psychosociale, et 969 ont bénéficié de programmes de réinsertion économique. Le 10 juin, le Bureau conjoint des Nations Unies pour les droits de l'homme a ouvert à Tshikapa (Kasaï-Occidental), un deuxième service d'assistance juridique, financé par l'Agence suédoise de coopération pour le développement international. La MONUSCO a également dispensé une formation sur les violences sexuelles et sexistes à 2 000 hommes des forces armées dans le Sud-Kivu et dans la province Orientale.

Enfants et conflits armés

51. Pendant la période considérée, la MONUSCO a vérifié la libération de 271 enfants par les forces armées et des groupes armés, dont 96 provenaient des rangs des Forces démocratiques de libération du Rwanda. Les autorités congolaises n'ont nullement progressé vers l'adoption d'un plan d'action visant à arrêter le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, comme le demandaient les dispositions des résolutions 1539 (2004) et 1612 (2005) du Conseil de sécurité. Le 15 juin, un haut gradé des forces armées en poste dans la province Orientale a donné des consignes interdisant le recrutement et l'utilisation d'enfants.

Soutien fourni à l'armée et la police

52. La MONUSCO a continué d'examiner régulièrement ses plans de distribution pour s'assurer que le soutien logistique fourni aux unités des forces armées et de la Police nationale était conforme à la politique d'obligation de diligence en matière de droits de l'homme concernant le soutien de l'ONU à des forces de sécurité n'appartenant pas à l'Organisation. Le 30 août, elle a repris son soutien à un bataillon des forces armées déployé dans le Haut-Uélé (province Orientale), après la révocation de son commandant, soupçonné d'avoir participé à des violations des droits de l'homme. Lorsque ce même officier a ensuite été nommé commandant de bataillon dans une autre unité, la MONUSCO a suspendu son soutien à ce bataillon

en attendant que les autorités congolaises prennent les mesures appropriées. Elle a en outre engagé des procédures contre un autre bataillon des forces armées du Haut-Uélé, qui avait fait l'objet d'allégations répétées de violations des droits de l'homme.

Exploitation illégale des ressources naturelles

53. La MONUSCO a continué d'aider le Ministère des mines à améliorer la traçabilité des minerais dans l'est de la République Démocratique du Congo et à harmoniser les activités nationales avec les initiatives régionales et internationales visant à freiner l'exploitation illégale des ressources naturelles. Des comptoirs ont été construits à Isanga et Rubaya (Nord-Kivu), ainsi qu'à Mugogo (Sud-Kivu), et attendent le déploiement des équipements de base et de fonctionnaires de police et de l'administration des mines formés par la MONUSCO. Des mesures ont été également prises pour entamer la réhabilitation des principales routes menant aux comptoirs commerciaux pour en faciliter l'accès et améliorer la sécurité. La disposition concernant les minéraux provenant de zones de conflit figurant dans la loi Dodd-Frank sur la réforme de Wall Street et la protection du consommateur, qui est entrée en vigueur aux États-Unis le 21 juillet 2010, a entraîné la réduction des activités commerciales dans certaines zones minières.

Désarmement, démobilisation et réintégration, et désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration

54. Les progrès en matière de désarmement, démobilisation et rapatriement des groupes armés étrangers, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda et l'Alliance des forces démocratiques, se sont ralentis, notamment en raison de la réduction de la pression militaire par suite du lancement du processus de refonte des forces armées. Quatre cent trente-neuf hommes des Forces démocratiques de libération du Rwanda ont participé au programme de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinstallation et réintégration de la MONUSCO, dont 241 Rwandais et 198 Congolais. Seuls sept hommes de l'Alliance des forces démocratiques et deux de l'Armée de résistance du Seigneur se sont rendus à la MONUSCO, qui a cependant noté une augmentation du nombre d'hommes des Forces nationales de libération du Burundi souhaitant participer au programme. Toutefois, la question du rapatriement des ex-combattants burundais n'a pas été résolue, en raison du refus constant du Gouvernement burundais d'accepter leur retour à la fin officielle du programme. La MONUSCO a également entamé une nouvelle initiative de sensibilisation visant à encourager les membres des Forces démocratiques de libération du Rwanda à se rendre.

55. Le Gouvernement a maintenu la suspension du programme global de désarmement, démobilisation et réintégration à l'intention des 4 000 derniers combattants congolais, mais a autorisé, le 10 juin, la réintégration civile de 750 ex-combattants démobilisés par les forces armées. Depuis cette date, plus de 430 ex-combattants démobilisés ont participé au programme de réinsertion.

Appui à la réforme du secteur de la sécurité

56. La MONUSCO a continué de collaborer avec les autorités congolaises au recensement des capacités des institutions judiciaires et pénitentiaires du pays, et à réfléchir aux différentes possibilités de recenser celles de la police.

Forces armées

57. L'état de l'armée nationale est resté préoccupant, en raison du manque de ressources et de formation, et de l'inachèvement du processus d'intégration des groupes armés. Le plan de réforme de l'armée présenté aux partenaires internationaux en janvier 2009, qui n'était pas lié au processus en cours de refonte de l'armée, est resté largement inappliqué. La loi organique sur l'organisation et le fonctionnement des forces armées a été adoptée le 13 juin par le Parlement, et promulguée le 11 août par le Président.

Police

58. Le projet de loi sur le statut de la Police nationale congolaise a été adopté le 8 juin par l'Assemblée nationale. La loi organique sur la Police nationale congolaise a été adoptée le 13 juin par le Parlement et a été promulguée le 11 août. La MONUSCO a continué de fournir un appui au Secrétariat exécutif du Comité de pilotage pour la réforme de la police, et a appuyé la création de l'organe d'exécution de la réforme de la police, qui sera dirigé par un commissaire général. La poursuite du recensement des policiers a fait apparaître que leur nombre était supérieur à ce qui avait été prévu par l'administration centrale.

59. Du 20 juin au 24 juillet, 160 fonctionnaires de la Police nationale ont été déployés avec l'appui de la MONUSCO dans la province d'Équateur pour aider à encadrer le début auquel on s'attendait des retours de réfugiés congolais de République du Congo. Entre le 27 juillet et le 17 août, la MONUSCO a mené une formation de base en matière de police de proximité à l'intention de 785 fonctionnaires de la Police nationale, dont 75 femmes, dans le Bas-Congo, au Kasai-Occidental, dans la province Orientale et dans le Sud-Kivu.

État de droit et système pénitentiaire

60. L'état des systèmes judiciaire et pénitentiaire en République démocratique du Congo demeure préoccupant, en particulier en ce qui concerne l'indépendance de la magistrature, le nombre de personnes en détention provisoire et les mauvaises conditions de détention qui entraînent des décès et des évasions récurrentes. Le 7 septembre, de présumés combattants Maï Maï ont attaqué la prison de Kasapa (Katanga) et libéré 747 détenus, dont l'ancien chef Maï Maï Gédéon Kyungu Mutanga. Le 24 septembre, 123 détenus se sont évadés de la prison centrale de Tsikapa (Kasai-Occidental).

61. Des cellules d'appui aux poursuites judiciaires ont été créées à Bunia, Bukavu et Goma, et deviendront opérationnelles dès qu'un mémorandum d'accord aura été signé entre la MONUSCO et le Ministère de la défense. Des tribunaux civils ont également été construits à Fizi, Shabunda et Walungu et sont en attente du déploiement de magistrats et de personnel d'appui. L'approbation par le Ministre de la justice et des droits de l'homme du projet de programme pluriannuel de l'ONU d'appui de la justice est restée pendante.

62. La Mission a appuyé la formation aux techniques d'enquête destinée à 543 officiers de police judiciaire à Bukavu, Goma et Matadi. Elle a également appuyé les activités du Defense Institute of International Legal Studies visant à sensibiliser à l'éthique plus de 400 soldats des forces armées. Elle a en outre continué d'encadrer et de conseiller les autorités pénitentiaires en matière d'administration et de pratiques pénitentiaires. À cet égard, quatre sessions de

formation pénitentiaire ont été organisées pour 92 fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, dont 6 femmes, à Goma, Kindu, Kisangani et Lubumbashi.

Processus d'évaluation conjointe

63. L'ONU et le Gouvernement ont continué à évaluer la situation sur le terrain et les progrès accomplis vers la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 4 de la résolution 1991 (2011) du Conseil de sécurité, à savoir : a) achever les opérations militaires en cours dans les Kivus et la province Orientale; b) améliorer les moyens dont dispose le Gouvernement de la République démocratique du Congo pour protéger efficacement la population en le dotant de forces de sécurité professionnelles; et c) asseoir l'autorité de l'État en créant dans les zones libérées des groupes armés une administration civile congolaise. Du 19 au 23 juillet, une délégation conjointe codirigée par mon Représentant spécial et par le Conseiller spécial du Chef de l'État congolais pour les questions de sécurité a visité le Nord et le Sud-Kivu, ainsi que Dungen, Duru et Bunia (province Orientale). Du 28 août au 2 septembre, une session de travail présidée par l'équipe nationale d'évaluation conjointe s'est déroulée à Goma avec la participation des équipes provinciales d'évaluation conjointe. La session de travail a permis de rassembler des renseignements relatifs aux endroits qui n'avaient pas été visités par la délégation conjointe, et de synthétiser les faits et tendances observés dans les zones visitées. Le processus d'évaluation conjointe a contribué à renforcer le dialogue et la coopération entre l'ONU et le Gouvernement congolais.

64. Les conclusions conjointes ont mis en lumière le fait que la diminution des opérations militaires des forces armées en raison du processus de refonte en cours avait conduit à une reprise de l'activité des groupes armés, en particulier les Forces démocratiques de libération du Rwanda et les principaux groupes Maï Maï. Les positions des forces armées qui avaient été abandonnées à la suite du retrait avaient également été réoccupées par les groupes armés. Dans certaines régions, il en était résulté une aggravation des menaces pesant sur la population civile. Les exactions contre les civils allant du pillage et du banditisme aux impositions illégales, aux viols et au rançonnement ont provoqué la persistance et, dans certains cas, l'aggravation des déplacements de population dans les Kivus.

65. Les conclusions conjointes ont également indiqué que les groupes armés congolais avaient réorienté leurs activités vers le banditisme et d'autres activités criminelles, notamment l'exploitation illégale des ressources naturelles. L'extorsion d'argent aux mineurs artisanaux, en particulier dans les régions isolées, a été une autre pratique commune à divers groupes armés.

Déploiement de la Mission

66. Comme indiqué dans ma lettre datée du 20 septembre au Président du Conseil de sécurité (S/2011/589), la pénurie d'hélicoptères militaires que connaît la MONUSCO est devenue critique. La MONUSCO n'est dotée actuellement que de 14 hélicoptères militaires au total, soit 10 hélicoptères polyvalents et 4 hélicoptères d'observation, et il lui manque 6 hélicoptères polyvalents, 6 hélicoptères d'attaque et 3 hélicoptères d'observation. Si je suis reconnaissant au pays fournisseur de contingents concerné d'avoir fourni un important appui sous forme d'hélicoptères pendant six ans, les quatre derniers hélicoptères d'attaque ont effectué leur dernière sortie le 4 juillet et ont été rapatriés à la fin du mois d'août, laissant la force sans hélicoptères d'attaque. En conséquence, la MONUSCO n'est plus en mesure de

mettre en œuvre certains aspects critiques des tâches prioritaires qui lui ont été confiées, notamment de celles relatives à la protection des civils, à l'appui aux élections et au démantèlement des groupes armés, en particulier dans les Kivus. Le Secrétariat a vigoureusement contacté les pays fournisseurs de contingents au sujet de la fourniture d'hélicoptères militaires. Le Gouvernement sud-africain s'est engagé à fournir à la MONUSCO un hélicoptère militaire polyvalent supplémentaire, qui devait être déployé en octobre.

67. En ce qui concerne les élections, les autorités congolaises ont la responsabilité première d'assurer des conditions de sécurité avant et pendant le scrutin, mais la MONUSCO a entrepris un exercice de planification d'urgence et élaboré un plan de sécurité intégré relativement aux élections présidentielles et législatives. Dans le cadre de cet effort, elle a commencé à redéployer certains de ses moyens matériels de l'est de la République démocratique du Congo dans les provinces de l'Ouest, y compris dans la capitale, Kinshasa. Par ailleurs, le 1^{er} août, une unité de police constituée nouvellement arrivée a été déployée à Bukavu (Sud-Kivu) pour remplacer celle qui avait été transférée à Bunia (district de l'Ituri).

Observations

68. Les faits récents soulignent les difficultés que continue de connaître la République démocratique du Congo, ainsi que les possibilités nouvelles qui s'offrent à elle, en cette heure cruciale. Le Parlement, les autorités électorales et les partis politiques congolais ont pris, en temps opportun, d'importantes mesures en prévision des élections présidentielle et législatives nationales, fixées au 28 novembre, bien que d'importants problèmes subsistent sur le plan logistique. La sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo s'est néanmoins dégradée et de graves actes de violence continuent d'être commis contre les civils. Le retrait des forces armées d'un certain nombre de régions, suite à la reconfiguration des Forces, a fait diminuer la pression militaire s'exerçant sur les groupes armés, dont certains ont réoccupé des zones évacuées. L'intégration incomplète des groupes armés congolais dans les forces armées continue également de soulever de graves difficultés. Une fois que les élections présidentielle et législatives nationales auront eu lieu, il faudra de nouveau s'engager à résoudre les problèmes qui continuent d'entraver la stabilisation à long terme et la réalisation des objectifs énoncés au paragraphe 4 de la résolution 1991 (2011) du Conseil de sécurité.

69. Je me félicite des progrès accomplis dans les préparatifs des élections. La MONUSCO est pleinement résolue à continuer d'aider les autorités électorales congolaises à mener un processus électoral transparent, crédible, pacifique et sûr. Les élections présidentielle et législatives nationales sont un premier pas fondamental dans le cycle électoral et seront suivies d'élections provinciales et locales en 2012 et en 2013, respectivement.

70. L'action que la commission électorale mène en vue de la tenue de véritables consultations avec les principales parties prenantes aux élections – y compris les partis politiques de la coalition au pouvoir et de l'opposition – et les représentants de la société civile est encourageante. J'exhorte la commission et les partis politiques à poursuivre ce dialogue dans les enceintes appropriées, y compris au Forum des partis politiques, et à coopérer de bonne foi pour surmonter les désaccords. La MONUSCO continuera d'offrir ses bons offices pour faciliter des échanges élargis et réguliers, à l'appui de la commission.

71. Les actes de harcèlement et de violence contre les membres et les partisans de l'opposition, les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme qui continuent d'être signalés restent préoccupants. J'exhorte les autorités congolaises et les autres parties prenantes à prendre des mesures supplémentaires pour y mettre un terme, à faire en sorte que les auteurs des crimes connus aient à rendre des comptes et à assurer le respect des libertés fondamentales, en particulier de la liberté d'expression, de réunion et d'association pacifique. Les autorités congolaises doivent prendre les mesures qui s'imposent pour préserver la vie politique et permettre à tous les candidats inscrits et aux partis politiques qui sont en lice de participer librement et pacifiquement au jeu démocratique.

72. Je me félicite que la plupart des partis politiques de tous bords aient signé le code de conduite des candidats et des partis, et j'encourage ceux qui ne l'ont pas encore fait à y souscrire sans plus tarder.

73. Tandis que nous nous rapprochons de la période de la campagne électorale, j'invite toutes les parties à procéder à des échanges de vues constructifs, dans le respect mutuel, comme l'énonce le code de conduite. La désignation des membres du Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication est bienvenue et devra s'accompagner d'une action visant à garantir la mise en place du Conseil et son bon fonctionnement, avant le début de la campagne.

74. Les retards pris dans l'achat et la distribution de matériel nécessaire pour le scrutin sont de plus en plus préoccupants, du fait qu'ils risquent de faire sérieusement obstacle à la tenue des élections dans les temps prévus. J'exhorte la commission électorale à redoubler d'efforts pour assurer l'arrivée, en République démocratique du Congo, à la date convenue, du matériel pour les élections provenant de l'étranger. Il sera également essentiel que la commission prenne les dispositions nécessaires pour veiller au déploiement ultérieur du matériel nécessaire à plus de 62 000 bureaux de vote. La MONUSCO continuera de collaborer étroitement avec la commission électorale afin de l'aider à distribuer le matériel pour les élections, conformément aux arrangements logistiques convenus.

75. La présence d'observateurs électoraux, tant nationaux qu'internationaux, sera essentielle à la transparence du processus. La commission électorale devra accréditer rapidement les observateurs électoraux nationaux et internationaux et les partenaires devront appuyer ce processus, notamment en déployant leurs propres observateurs en temps utile et en aidant les autorités nationales à surveiller les bureaux de vote et les centres de dépouillement du scrutin. Les partis politiques et les candidats indépendants sont également invités à envoyer des représentants dans les bureaux de vote.

76. Il incombe aux autorités congolaises d'assurer la sécurité et la liberté de mouvement de tous les candidats aux élections, ainsi que de créer les conditions de sécurité nécessaires au déroulement du scrutin. La MONUSCO a pris les mesures de sécurité et de précaution qui s'imposaient pour protéger le personnel et les biens de l'ONU et, conformément à son mandat, pour prévenir ou empêcher les actes de violence menaçant les civils au cours de la période électorale. La MONUSCO est également sur le point d'achever la formation à la sécurité des élections de six unités de la Police nationale, dont certaines ont déjà démontré qu'elles savaient mieux contenir la foule. Je remercie les donateurs qui ont financé la formation et la dotation en équipement des unités de police nationale en prévision des élections et la prie instamment de fournir d'urgence le reste du matériel nécessaire.

77. Je suis vivement préoccupé par la persistance de la violence contre les civils, y compris les actes de violence sexuelle, ainsi que par la capacité limitée de la MONUSCO de prévenir ces attaques et d'y répondre. Les moyens opérationnels de la Mission sont devenus extrêmement limités du fait de la réduction considérable du nombre d'hélicoptères militaires due au rapatriement des hélicoptères d'attaque restants et d'une forte diminution du nombre d'hélicoptères polyvalents. La MONUSCO n'est plus en mesure de s'acquitter de parties essentielles des tâches prioritaires dont elle est chargée, notamment pour ce qui est de protéger les civils, de mettre un terme à la présence de groupes armés et de fournir un appui pour la tenue des élections. J'en appelle de nouveau aux États Membres qui se sont dits prêts à doter la MONUSCO d'hélicoptères polyvalents et d'hélicoptères de combat supplémentaires, pour qu'ils tiennent leur engagement. Je prie instamment les autres États Membres à fournir à la MONUSCO des hélicoptères militaires pour lui permettre de s'acquitter de son mandat en cette étape critique.

78. L'élan imprimé aux opérations militaires des forces armées contre les groupes armés dans les Kivus est retombé et l'intégration récente des groupes armés dans les forces armées demeure problématique et donne des signes d'effondrement. J'exhorte toutes les parties à renouveler leur engagement en faveur du processus d'intégration. La reconfiguration des forces armées peut s'avérer positive et devrait s'inscrire dans le cadre d'une réforme plus vaste de l'Armée, menée par les autorités congolaises. Il faut cependant tenir compte sans tarder des conséquences du processus de reconfiguration, qui a entraîné des problèmes de sécurité dans les Kivus. Il faudra veiller à ce que les membres des forces armées qui sont redéployés dans les Kivus présentent un front plus uni, soient régulièrement et mieux rémunérés, bien entraînés et bien équipés.

79. Pour ce qui est de l'ARS, je me félicite que l'Union africaine ait mis au point une initiative de coopération régionale visant à protéger les civils de la menace de l'Armée et, au bout du compte, à neutraliser les moyens du groupe qui terrorise les civils en République démocratique du Congo, au Soudan du Sud, en République centrafricaine et en Ouganda. L'ONU est disposée à soutenir cet effort. Les zones touchées par l'ARS font également l'objet du rapport d'ensemble distinct que je dois présenter au Conseil de sécurité.

80. De nouveaux progrès ont été enregistrés s'agissant des procès de membres de groupes armés et des forces armées, qui sont accusés de graves violations des droits de l'homme. J'encourage les autorités congolaises à veiller à ce que les auteurs de violences sexuelles et d'autres violations graves des droits de l'homme soient tenus responsables de leurs actes. C'est impératif si l'on veut mettre un terme à l'impunité et dissuader quiconque de commettre de nouvelles atteintes aux droits de l'homme. La création par la MONUSCO de cellules d'appui aux poursuites judiciaires permettra de mieux y concourir.

81. Au niveau régional, je me félicite que la République démocratique du Congo, le Rwanda et le Burundi se soient encore rapprochés au sujet des questions économiques et de sécurité dans le cadre de la Communauté économique des pays des Grands Lacs, et que la République démocratique du Congo et l'Ouganda continuent de se concerter pour mettre un terme à la présence de l'ARS et de l'Alliance des forces démocratiques en République démocratique du Congo. J'encourage également les Gouvernements de la République démocratique du Congo et de l'Angola à poursuivre leurs enquêtes sur les allégations de violences sexuelles

commises lors de l'expulsion continue d'un grand nombre de Congolais d'Angola, et à prendre des mesures concrètes pour prévenir ces crimes, avec l'appui de ma Représentante spéciale chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit.

82. Malgré les difficultés qui subsistent dans les provinces de l'est, des progrès continuent d'être enregistrés sur le plan de l'application de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation à l'appui du plan de stabilisation et de reconstruction élaboré par le Gouvernement. La création prévue, au niveau provincial, de bureaux communs à l'équipe de pays des Nations Unies et à la MONUSCO, qui appuieront l'application du programme de consolidation de la paix pour les provinces de l'ouest et au Katanga, est une mesure positive pour l'amélioration des programmes de consolidation de la paix à l'appui des initiatives du Gouvernement. J'encourage les donateurs à financer ces initiatives. La MONUSCO et l'équipe de pays mettent également la dernière main au Cadre stratégique des Nations Unies pour la transition en République démocratique du Congo, que j'évoquerai dans mon prochain rapport.

83. Enfin, je tiens à exprimer ma gratitude à l'ensemble du personnel civil, militaire et de police de la MONUSCO, qui contribue aux activités de stabilisation en République démocratique du Congo, sous la direction de mon Représentant spécial, M. Roger Meece. Mes remerciements vont également aux pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police à la MONUSCO. Je constate avec satisfaction que l'équipe de pays des Nations Unies et la MONUSCO collaborent, et je salue l'appui qu'apportent les pays donateurs et les organisations non gouvernementales multilatérales.